B0132

REFERENCES
LINGUISTIQUE

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/ECA/LDCs.3/7
26 avril 1983

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion de la Conférence des ministres
des pays africains les moins avancés

Addis-Abeba, 25 et 26 avril 1983

PROJET DE RAPPORT

A. Participation et organisation des travaux

1. La troisième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie socialiste) les 25 et 26 avril 1983. Elle a été ouverte par le camarade Addis Tedla, membre du Comité exécutif de la COPWE, membre du Comité permanent du CAMP et Vice-Président de la Campagne révolutionnaire de développement national et du Conseil suprême de la planification centrale. Une allocution d'ouverture a été également prononcée par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Adebayo Adedeji.

2. Participaient à la réunion des ministres et représentants des pays suivants parmi les pays africains les moins avancés : Bénin, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Lesotho, Mali, Niger, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad et Togo.

3. Etaient également présents les représentants de l'Algérie, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la République populaire de Chine. Les organisations suivantes étaient également représentées : Organisation de l'unité africaine (OUA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Banque mondiale (BIRD), Centre du commerce international (CCI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) et le Pan-African Congress d'Azanie (PACA).

4. La Conférence a élu le camarade Wellé Chekol, Ministre du commerce extérieur de l'Ethiopie socialiste président, S.E. M. Ambroise Mulindangabo, Ministre du plan du Rwanda Vice-Président et S.E. M. Francis E. Karemo, Ambassadeur de la Sierra Leone en Ethiopie rapporteur.

B. Ordre du jour

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Allocution du Secrétaire exécutif

3. Election des membres du bureau

4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Examen du rapport de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés sur les points suivants :

   i) Admission de nouveaux membres du groupe des pays africains les moins avancés;

   ii) Examen de la situation économique et sociale, des problèmes rencontrés et des politiques appliquées dans les pays africains les moins avancés;

   iii) Mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés;

   iv) Mesures prises en vue d'une mobilisation efficace des ressources intérieures dans les pays africains les moins avancés;

   v) Examen des activités menées par la CEA au cours des années 1982-1983 et de son programme de travail 1984-1985 pour les pays africains les moins avancés;

   vi) Adoption du rapport et clôture de la réunion

C. Compte rendu des débats

Allocutions d'ouverture

6. Le Président a brièvement mentionné la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'était tenue à Paris en septembre 1981 et avait adopté le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80. Il a fait observer que depuis lors, il y avait eu une diminution des apports internationaux d'aide aux pays les moins avancés et il a invité la Conférence à examiner dans une optique critique l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans l'esprit de la Conférence de Paris.

7. Dans son allocution d'ouverture, le camarade Addis Tedla a, au nom du Gouvernement de l'Ethiopie socialiste, souhaité la bienvenue à tous les participants et indiqué que cette réunion qui se tenait à la veille du vingt-cinquième anniversaire de la Commission revêtait une importance particulière.

8. Il a rappelé que lorsque le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 avait été adopté en 1981, il avait été promis d'accorder un traitement spécial en matière de commerce des produits de base, d'aide, de transfert de techniques et d'autres mesures, y compris des mesures à court et à long termes qui continueraient à accélérer le développement des pays les moins avancés. Plus précisément, quelques pays donateurs avaient convenu de consacrer 0,15 p. 100 de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés tandis que d'autres s'étaient engagés à doubler le volume de cette aide. Toutefois, le tableau qui émergeait d'une évaluation des résultats enregistrés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action plus de 18 mois après son adoption était bien sombre. Les possibilités d'un accroissement de l'aide publique au développement étaient faibles et les conditions dont l'aide était assortie s'étaient durcies. Le camarade Tedla a également indiqué qu'étant donné que les PMA devaient consacrer des ressources considérables et beaucoup de temps à la préparation des réunions de consultation, les pays donateurs devraient faire montre de la volonté politique nécessaire pour honorer les engagements qu'ils avaient pris à Paris lors de l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action.

9. Le camarade Tedela a noté avec préoccupation que le nouveau Programme substantiel d'action était bientôt arrivé à mi-chemin mais qu'aucune mesure pratique n'avait encore été prise pour en assurer l'exécution. Il a par conséquent lancé un appel aux participants pour qu'ils se penchent sur la nécessité de mobiliser et d'utiliser efficacement les ressources intérieures aux fins du développement de telle sorte que, conformément aux principes du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, les pays africains les moins avancés puissent sortir de l'impasse de la base de leurs propres efforts et d'une coopération mutuelle.

10. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire exécutif, M. Adebayo Adedeji, a souhaité à tous les participants la bienvenue à la réunion et aux diverses activités organisées à l'occasion de la célébration officielle du vingt-cinquième anniversaire à laquelle devaient participer un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement. Puis il a souhaité la bienvenue aux cinq nouveaux pays africains les moins avancés à savoir : Djibouti, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Togo. Il a exprimé l'espoir que ces nouveaux PAM bénéficieraient de l'assistance financière et technique dont ils avaient besoin pour compléter leurs efforts en vue de surmonter leurs problèmes socio-économiques et jeter les bases d'une croissance auto-entretenue. Il a toutefois ajouté que si à présent plus de 50 p. 100 du total des membres de la Commission étaient classés comme PMA, c'était dû à l'aggravation des conditions sociales et économiques dans les pays africains.

11. Il a indiqué que le Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés qui s'était réuni à Addis-Abeba du 11 au 13 avril 1983 avait fait un excellent travail comme en témoignaient le rapport et les résolutions devant être examinés à la présente réunion. Il s'est par ailleurs félicité des efforts faits par les experts nationaux pour mettre au point des mesures propres à stabiliser et à améliorer la croissance économique dans chacun des pays africains les moins avancés. Il a noté que le Comité intergouvernemental d'experts avait souligné la nécessité d'intensifier les politiques d'ajustement à court et à long termes. Il s'est toutefois déclaré préoccupé des indices de plus en plus nombreux que les engagements pris pendant la Conférence de Paris en septembre 1981 n'avaient pas été pleinement honorés, le volume de l'aide ayant diminué en même temps que se durcissaient les conditions dont était assortie cette aide.

12. Abordant la question des réunions de consultation, le Secrétaire exécutif a souligné les coûts matériels et indirects qu'entraînait la préparation de ces réunions. Il a ensuite appelé l'attention des participants sur les nombreux problèmes qui risquaient de résulter de la concentration probable des réunions de consultation restantes de 20 pays africains les moins avancés au cours du second semestre de 1983. Il a par conséquent réitéré la recommandation du Comité d'experts

de tenir des consultations de haut niveau en vue d'espacer les réunions de consultation et de réexaminer la question de leur tenue avant la fin de 1983 comme prévu aux paragraphes 110 à 116 du nouveau Programme substantiel d'action. Il a également signalé que devait être examiné la question des mécanismes nationaux et régionaux de suivi.

13. Après avoir pris note de la situation économique internationale actuelle et de ses conséquences pour les pays les moins avancés, le Secrétaire exécutif a abordé la question de la mobilisation efficace des ressources intérieures. A cet égard il a noté que le Comité d'experts avait examiné de nombreuses questions importantes telles que : i) la répartition équitable entre le secteur rural et le secteur urbain du fardeau que constitue le développement; ii) le colmatage des fuites de devises; iii) la mobilisation optimale des ressources intérieures; et iv) les moyens d'assurer une gestion plus rationnelle et plus efficace de l'économie des pays africains les moins avancés.

14. Le Secrétaire exécutif a informé les participants des activités menées en 1982 par le secrétariat de la Commission en faveur des pays africains les moins avancés, notamment la prestation d'une assistance technique au pays sur leur demande. Il a fait observer que c'était la responsabilité première du secrétariat de fournir cette assistance mais que ses ressources étaient limitées. Il importait donc de lancer de nouveau un appel aux pays pour qu'ils dotent le Fonds du PNUD pour le financement de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés de ressources suffisantes pour permettre à l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la CEA, de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des pays les moins avancés. Finalement il a signalé aux participants que le programme de travail pour 1984-1985 relatif aux pays les moins avancés avait également été soumis à l'approbation de la réunion.

15. L'Administrateur assistant par intérim du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a ensuite informé les participants des faits survenus depuis la deuxième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés. A cet égard, il a d'abord mentionné les cinq nouveaux pays africains les moins avancés et signalé aux participants que l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire général de la CNUCED avaient dans une note verbale conjointe envoyée aux gouvernements des nouveaux PMA demandé à ces derniers de leur donner des renseignements sur l'organe central qu'ils avaient désigné ainsi que leurs vues préliminaires sur l'établissement d'un mécanisme consultatif au niveau des pays. Le PNUD avait également alloué des ressources à ces pays par le canal du Fonds pour le financement de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés. S'agissant des autres pays africains les moins avancés, le PNUD avait participé activement aux préparatifs des tables rondes organisées à l'intention du Bénin, du Cap-Vert, du Mali, du Rwanda et du Tchad.

16. L'Administrateur assistant par intérim a en outre souligné qu'il revenait aux gouvernements d'évaluer l'utilité, le coût d'une réunion de consultation ainsi que les avantages potentiels qui pouvaient en découler. Par ailleurs, le PNUD estimait qu'il appartenait aux gouvernements intéressés de déterminer si une table ronde avait ou non été un succès. Généralement, les tables rondes visent à :

i) mieux faire connaître la situation économique globale et les problèmes de développement du pays concerné ainsi que la politique de développement et les besoins du gouvernement de façon à mobiliser une assistance plus efficace pour le pays;

ii) obtenir le soutien de la communauté des donateurs en ce qui concerne les besoins du gouvernement en matière d'aide et mobiliser des ressources destinées à l'exécution des politiques et programmes de développement du gouvernement;

iii) accroître le nombre des organismes et pays donateurs disposés à aider le pays en y associant également des donateurs non traditionnels;

iv) servir de cadre à une meilleure coordination au niveau des pays aussi bien entre les donateurs qu'entre ceux-ci et les gouvernements bénéficiaires.

17. L'Administrateur assistant a dit que d'après les déclarations publiques des gouvernements qui avaient déjà organisé des réunions de consultation le PNUD estimait que les résultats obtenus jusque là avaient été encourageants. C'était le suivi cependant qui constituait une étape très importante. Il a fait observer que de l'avis du PNUD aussi il serait impossible d'organiser efficacement les autres réunions de consultation si le délai de 1983 devait être maintenu.

18. L'Administrateur assistant par intérim a abordé brièvement les problèmes que le PNUD avait connus sur le plan des ressources. Il a cependant ajouté que s'il y avait de la part de l'ensemble des partenaires, une amélioration de la gestion des ressources disponibles doublée d'une mobilisation efficace de ressources intérieures, on pouvait faire des progrès sur la voie de l'autosuffisance. Finalement, il a réaffirmé l'engagement permanent du PNUD de collaborer étroitement avec la CEA et l'OUA en vue d'assister les pays africains les moins avancés.

19. Le représentant de la CNUCED s'est félicité de l'excellente coopération entre la CEA et la CNUCED dans l'exécution de leur mandat respectif de suivi et de contrôle dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80, en faveur des pays les moins avancés (PMA). Il a dit qu'au moment où l'économie mondiale traversait de graves difficultés, la

vulnérabilité des pays en développement les avait amenés à adopter des mesures de compression et des programmes d'ajustement plutôt que d'exécuter leurs programmes de développement comme prévu dans le nouveau Programme substantiel d'action. Le PIB par habitant des PMA qui n'avait que légèrement augmenté en 1980, avait baissé de 0,6 p. 100 en 1981. Il a ajouté que si les estimations des besoins de financement extérieur des pays les moins avancés prévoyaient un accroissement de 85 p. 100 au cours de la première moitié des années 80 par rapport à la seconde moitié des années 70, celles de la CNUCED pour les engagements pris à la Conférence de Paris faisaient apparaître un accroissement de 30 p. 100 seulement en valeur réelle pour 1985 comparé au niveau de 1980. Cette estimation du flux des ressources était même considérée comme optimiste en raison de la baisse de l'aide publique au développement de 3,5 p. 100 en valeur réelle en 1980 et d'une nouvelle baisse en 1981 sans aucune indication de renversement de cette tendance en 1982.

20. Il a demandé aux pays les moins avancés et à leurs partenaires du développement d'exécuter pleinement et rapidement les dispositions du nouveau Programme substantiel d'action relatives à l'assistance financière, aux mesures commerciales d'ordre international et à la coopération économique entre pays en développement et il a souligné que les bailleurs de fonds devaient honorer leurs engagements qu'ils avaient pris à Paris et aux réuniens de consultation par pays afin de mener à bien la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action durant les années 80. Il a dit que la CNUCED était prête, dans la limite de ses ressources et de ses compétences, à contribuer aux préparatifs et au suivi des réuniens de consultation par pays conformément au paragraphe 112 du nouveau Programme substantiel d'action. En ce qui concerne les arrangements du processus global de suivi, il a indiqué que le secrétariat de la CNUCED, en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, mettrait au point des informations actualisées sur la situation dans l'ensemble des pays les moins avancés et effectuerait des études approfondies sur les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action en partant des résultats des réuniens de consultation par pays.

Examen du rapport de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts et des pays africains les moins avancés (point 5 de l'ordre du jour)

21. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président du Comité intergouvernemental d'experts, M. Mersis Ejigu, a présenté le rapport de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés tenue à Addis-Abeba du 11 au 13 avril 1983, lequel figurait dans le document E/ECA/LDCs.3/6.

22. En présentant le rapport, le Président a déclaré que le Comité avait examiné les questions techniques suivantes : i) exament de la situation économique et sociale, des principaux problèmes rencontrés et des politiques appliqués par les pays africains les moins avancés, chapitre portant sur les résultats globaux, les conditions économiques propres à chaque pays, ainsi que les problèmes et politiques intérieurs; ii) mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action, chapitre portant sur les préparatifs et l'organisation des réunions nationales de consultation, les tendances et perspectives du volume et des modalités de l'aide et les mesures à adopter en vue de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action aux niveaux national, régional et mondial; iii) mesures prises en vue d'une mobilisation efficace des ressources intérieures dans les pays africains les moins avancés; iv) examen des activités de la CEA en 1982-1983 et de son programme de travail pour 1984-1985 en faveur des pays africains les moins avancés. Il a en outre déclaré qu'avant de passer à l'examen de ces questions techniques, le Comité d'experts avait souhaité la bienvenue aux cinq pays africains les moins avancés, à savoir Djibouti, la Guinée équatoriale, Sao-Tomé-et Principe, la Sierra Léone et le Togo, qui avaient été admis au sein du groupe des PMA par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session.

23. Pour ce qui est de l'examen de la situation économique et sociale, des principaux problèmes rencontrés et des politiques appliquées par les pays africains les moins avancés, le Président a indiqué qu'il ressortait de l'étude effectuée que les résultats de la croissance de ce groupe ne s'étaient, en général, guère améliorés, le taux de croissance moyen du PIB qui était de 3,2 p. 100 par an au

cours des années 70 n'ayant que légèrement augmenté pour passer à 3,6 p. 100 en 1981-1982. Tandis que le secteur agricole avait enregistré un taux de croissance global de 2,3 p. 100 par an, la production manufacturière avait brutalement chuté, principalement en raison de la pénurie des devises nécessaires à l'importation de facteurs de production de base, notamment les pièces de rechange, ce qui avait aggravé les problèmes d'entretien des installations industrielles et s'était traduit par une sous-utilisation de plus en plus grave des capacités de production des industries existantes. Les exportations des pays africains les moins avancés avaient accusé une baisse importante en volume et en valeur, du fait de la faiblesse de la demande mondiale et de la chute des cours des produits de base, tandis que les importations avaient continué d'augmenter à un rythme annuel de plus de 5 p. 100, ce qui s'était traduit par un alourdissement du déficit de la balance des paiements de ces pays.

24. Le Président a indiqué que le Comité avait fait siennes les conclusions de l'étude et il a souligné les domaines critiques tels que la mise en place d'une infrastructure de transports et de communications solide afin de stimuler les échanges, l'adoption de mesures fiscales et monétaires appropriées et la prise, au niveau national, d'autres mesures visant à améliorer la situation budgétaire et à remédier au déficit de la balance des paiements dans les pays africains les moins avancés. Il a également fait état de la recommandation du Comité d'experts relative à la réalisation, par le secrétariat de la CEA, d'études socio-économiques approfondies portant sur chacun des pays africains les moins avancés.

25. Pour ce qui est de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action, le Président a indiqué que le Comité avait identifié certains des principaux problèmes ayant trait à l'exécution du programme. Il s'agissait : i) du peu de précision des annonces de contributions faites à l'occasion des tables rondes; ii) de la nécessité de mettre en place des mécanismes nationaux propres à assurer le suivi des réunions nationales de consultation afin de veiller au respect des engagements; iii) de la nécessité de placer davantage l'accent sur les incidences sous-régionales et multinationales des projets nationaux; iv) du risque d'avoir un

trop grand nombre de réunions nationales de consultation au cours du second semestre de 1983, ce qui aurait des incidences négatives sur les résultats de ces réunions; v) de la tendance à la baisse des apports d'aide et l'imposition de conditions de plus en plus rigoureuses en la matière; vi) de la nécessité pour les PMA africains de procéder à un nouvel examen de leurs programmes, le but étant de s'assurer que le financement des projets prioritaires provenait essentiellement de ressources intérieures.

26. Le Président a fait remarquer que de l'avis général des membres du Comité d'experts, les résultats des réunions nationales de consultation organisées jusque là avaient été encourageants, mais que contrairement à ce que laissait entrevoir le nouveau Programme substantiel d'action les engagements pris par les pays et institutions bailleurs de fonds n'avaient pas pleinement répondu à l'attente des PMA. En outre, la tendance à la baisse de l'aide extérieure et le durcissement des modalités de cette aide entravaient l'exécution des plans de développement qui faisaient grandement appel aux ressources extérieures. Le Président a ensuite rappelé les recommandations du Comité d'experts, à savoir : i) que les participants à la troisième réunion de la Conférence des ministres tiennent des consultations de haut niveau, entre eux et avec les organismes directeurs, sur la possibilité de réaménager le calendrier des réunions nationales de consultation afin que tous les intéressés puissent participer; ii) que, compte tenu du nombre accru de demandes d'aide reçues par la CEA pour la préparation technique des réunions nationales de consultation, des ressources supplémentaires soient mises à la disposition du secrétariat afin que la Commission puisse pleinement jouer son rôle; iii) que la CEA, en collaboration avec les organismes directeurs, aide les PMA africains à mettre en place, à l'échelle nationale, des mécanismes de suivi des réunions nationales de consultation et entreprenne des études sur les apports d'aide extérieure à ces pays. En outre, le Comité a recommandé que la Déclaration de Libreville adoptée par les Ministres africains du commerce et des finances en février 1983, et la recommandation adoptée à Buenos Aires par le Groupe des 77 en mars 1983 deviennent partie intégrante de la position des PMA à la sixième session de la CNUCED en juin 1983.

27. En ce qui concerne les mesures relatives à la mobilisation effective des ressources nationales des PMA africains, le Président à fait savoir que le Comité d'experts faisait siennes l'analyse et les recommandations présentées dans l'étude du secrétariat et, notamment, celles ayant trait, i) à l'élargissement de l'assiette de l'impôt par la création d'impôts sur la fortune, la propriété, les plus-values, les dons, les successions, etc.; ii) au réinvestissement des bénéfices des entreprises publiques en vue de mettre en place ou de développer les infrastructures de production; iii) à la création d'institutions de financement du développement (banques agricoles et industrielles, caisses d'épargne, etc.); iv) à la mise en place d'organismes nationaux chargés de la formulation de politiques en matière de technologie, de l'évaluation et de la négociation des contrats, de la sélection, du transfert non global et de l'adaptation des technologies importées; v) à la création d'organismes chargés de la mise au point de projets et de l'identification, de la préparation et de l'évaluation systématiques des programmes et projets de développement; vi) à l'établissement d'entreprises multinationales communes de mise en valeur et d'exploitation des ressources naturelles; vii) à l'arrêt des fuites de devises.

28. Le Président a exprimé les recommandations du Comité d'experts, à savoir : i) que, en raison des sombres perspectives en matière d'apport d'aide internationale aux PMA africains, ces derniers mettent au point des plans de développement essentiellement fondés sur les ressources nationales disponibles afin que l'exécution de ces plans soit effective; ii) qu'en ce qui concerne la réforme de l'administration de l'aide, elle soit entreprise à la fois par les bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires afin de surmonter les incompatibilités entre les priorités nationales identifiées d'une part et les clauses et les conditions de l'aide ainsi que l'intérêt des bailleurs de fonds de l'autre; iii) que le secrétariat de la CEA effectue, en collaboration avec les organismes directeurs, des études sur la mobilisation et l'utilisation des ressources nationales de chacun des PMA africains.

29. Le Président a indiqué que le Comité d'experts s'était déclaré satisfait des activités du secrétariat de la CEA pour 1982 et 1983 en faveur des PMA et qu'il avait en conséquence recommandé que le programme de travail pour la période biennale

1984-1985 soit approuvé par la Conférence des ministres. En conclusion, il a présenté deux projets de résolution sur les mesures visant à accélérer l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays africains les moins avancés et sur la première série de réunions de consultation par pays à l'intention des pays africains les moins avancés, pour examen et approbation par la Conférence des ministres.

30. Le Président a remercié le Camarade Mersie Ejigu pour son exposé clair et complet sur les délibérations du Comité intergouvernemental d'experts qui permettrait de faciliter l'examen du rapport du Comité par la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés. Il a alors invité les participants à examiner chaque point de l'ordre du jour tel qu'il avait été établi par le Comité intergouvernemental d'experts.

31. Après avoir souhaité la bienvenue aux cinq nouveaux membres du groupe des pays africains les moins avancés - à savoir Djibouti, la Guinée équatoriale, Le Sao-Tomé-et-Principe, la Sierra Leone et le Togo - la Conférence a pris note des discussions du Comité sur l'examen de la situation économique et sociale, des problèmes rencontrés et des politiques appliquées dans les pays africains les moins avancés. A cet égard, les participants ont souligné que le paragraphe 21 du rapport du Comité devait être élargi pour souligner les effets des mesures prônées par le FMI et la Banque mondiale dans le cadre de leur programme d'ajustement structurel. Les participants ont souligné en particulier, que ces mesures ne tenaient pas compte des conditions et des réalités socio-économiques des pays les moins avancés et qu'elles avaient des répercussions sociales, économiques et financières négatives.

32. La Conférence a alors examiné et fait siens le rapport et les recommandations du Comité sur la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés. S'agissant du point de l'ordre du jour relatif aux mesures prises en vue d'une mobilisation efficace des ressources intérieures dans les pays africains les moins avancés, les participants ont noté que la recommandation relative à l'accroissement de l'imposition des excédents agricoles dans les pays les moins avancés risquait d'avoir un effet négatif et empêcher la création de ces excédents. En fait, les participants ont souligné la nécessité

d'accroître la production agricole à l'aide d'encouragements de diverses natures, car la plupart des pays africains les moins avancés accusaient un déficit agricole. La Conférence a par conséquent décidé de rayer la recommandation du paragraphe 41 du rapport du Comité. Les participants ont par ailleurs souligné que l'élargissement de l'assiette de l'impôt devait s'appliquer essentiellement aux zones urbaines car les zones rurales avaient supporté jusqu'à présent la charge financière du développement.

33. Au cours de la discussion portant sur la question des ressources extérieures mises à la disposition des pays les moins avancés, les participants sont convenus d'attirer davantage l'attention sur l'allocation et l'utilisation efficace de ces ressources que sur leur gestion qui était souvent placée sous le contrôle des pays ou organismes donateurs. A cet égard, les participants se sont référés aux chiffres indicatifs de planification (CIP) du PNUD. La Conférence a donc décidé de modifier en conséquence le paragraphe 46 du rapport du Comité. La Conférence a également demandé que soit modifié le paragraphe 48 du rapport du Comité pour souligner que les pays africains les moins avancés ne devaient pas se limiter à mobiliser leurs propres ressources mais utiliser également ces ressources de manière effective et efficace afin de renforcer leur crédibilité.

34. La Conférence a conclu l'examen du rapport en entérinant les conclusions et recommandations du Comité intergouvernemental d'experts sur les activités en 1982-1983 et le programme de travail pour 1984-1985 du secrétariat de la CEA pour les pays africains les moins avancés. La Conférence a ensuite entériné et adopté le rapport du Comité d'experts ainsi modifié (annexé au présent rapport E/ECA/LDCs.3/6/Rev.1).

35. La Conférence a, pour terminer, examiné les deux projets de résolution présentés par le Comité intergouvernemental d'experts et y a apporté les modifications nécessaires. Les résolutions ont été ensuite adoptées pour être présentées à la neuvième réunion de la Conférence des ministres de la CEA. La Conférence a également convenu de tenir des consultations de haut niveau conformément aux recommandations du Comité d'experts et invité les pays ayant organisé leur réunion de consultation à participer à ces consultations afin de faire part de leur expérience.

ANNEXE I

Projet de résolution sur les mesures visant à accélérer l'exécution du nouveau Prorgramme substantiel d'action en faveur des pays africains les moins avancés

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 397(XV) du 12 avril 1980 dans laquelle la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés s'est vu confier la coordination des efforts, l'établissement des priorités, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du nouveau Programme global d'action en faveur des pays africains les moins avancés,

Rappelant la résolution 36/194 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 17 décembre 1981 faisant sien le nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés adopté par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés le 14 septembre 1981,

Notant les immenses efforts déployés par les pays africains les moins avancés dans la préparation de leurs réunions de consultation nationales, en particulier pour élaborer des politiques destinées à mener à bien leurs programmes nationaux,

Se déclarant profondément préoccupée devant les résultats décevants de la deuxième réunion tenue en octobre 1982 à Genève entre les organismes bilatéraux et multilatéraux d'assistance financière et technique et les pays les moins avancés,

Notant que les réunions de consultation organisées jusqu'ici n'ont pas répondu pleinement à l'attente des pays les moins avancés, les engagements des pays, institutions et organismes donateurs n'ayat pas été entièrement conformes à ce qui était prévu dans le nouveau Programme substantiel d'action,

Rappelant à cet effet la résolution 37/224 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1982 qui invite notamment les pays et organismes donateurs à honorer leurs engagements, tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 61 à 69 du nouveau Programme substantiel d'action, de manière à réaliser un accroissement sensible des ressources fournies pour le développement des pays les moins avancés,

Prenant acte des rapports établis respectivement par la CEA et le secrétariat de la CNUCED sur l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays les moins avancés et qui soulignent qu'il n'y a pas eu d'accroissement sensible du volume d'aide en faveur des pays africains les moins avancés au cours des années 1981-1982,

Prenant acte en outre de la déclaration faite à Libreville en février 1983 par les ministres africains du commerce sur l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays les moins avancés, déclaration approuvée en outre par le Groupe des 77 à la réunion préparatoire tenue à Buenos Aires en mars 1983,

Ayant présente à l'esprit la résolution 457 (XVII) de la Conférence des ministres en date du 30 avril 1982 sur l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans le cadre de l'autosuffisance nationale et collective,

1. Réaffirme que la responsabilité essentielle du développement incombe aux pays africains les moins avancés eux-mêmes et que l'aide extérieure ne constitue, pour ces pays, qu'une ressource d'appoint ne revêtant aucun caractère permanent;

2. Invite les pays africains les moins avancés à intensifier leurs efforts pour concevoir des mesures pratiques en vue de mobiliser les ressources intérieures aux fins du développement, et d'assurer une meilleure gestion de l'économie;

3. Demande instamment aux pays développés et aux pays en développement qui sont en mesure de le faire, aux institutions multilatérales de financement du développement, aux organismes et aux institutions spécialisées des Nations Unies de prendre immédiatement des mesures concrètes afin d'accélérer l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés;

4. Invite en particulier les pays et organismes donateurs à honorer leurs engagements concernant le volume de l'aide, notamment l'objectif de 0,15 p. 100 du PNB des pays donateurs au titre de l'assistance aux pays les moins avancés et le doublement du volume de l'aide à ces pays d'ici à 1985;

5. Invite les pays et organismes donateurs à prendre des mesures concrètes pour veiller au respect des engagements qu'ils ont pris lors des réunions de consultation nationales organisées jusqu'ici, ou qu'ils prendront lors des réunions à organiser dans l'avenir, afin de permettre aux pays intéressés d'exécuter au mieux leurs programmes;

6. Invite également les pays donateurs et les institutions multilatérales de financement du développement à améliorer d'urgence la qualité et l'efficacité de l'aide aux pays africains les moins avancés en vue de permettre à ceux-ci d'utiliser, avec plus d'efficacité et de diligence, les ressources qui leur sont fournies;

7. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA de continuer à fournir, en collaboration avec les organismes chefs de file, une aide aux pays africains les moins avancés dans tous les aspects de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action et, en particulier, de les aide (a) à effectuer, sur la demande des gouvernements intéressés, des études visant à permettre aux PMA de mobiliser leurs ressources

intérieures en vue du développement; b) à mettre en place des mécanismes nationaux de suivi des réunions de consultation et à assurer le suivi de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action; et, d'une manière générale, de les aider à réaliser une croissance économique et un développement autonomes et auto-entretenus;

8. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA de porter le texte de la présente résolution à l'attention de la CNUCED à sa sixième session.

Annexe II

Projet de résolution sur la première série de réunions de consultation à l'intention des pays africains les moins avancés

La Conférence des ministres,

Rappelant les paragraphes 110 à 116 du nouveau Programme substantiel d'action et la résolution 37/224 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1982, dans laquelle il est instamment recommandé que la première série de réunions de consultation sur l'exécution, au niveau national, du nouveau Programme substantiel d'action soit achevée en 1983;

Considérant les enseignements tirés jusqu'ici des tables-rondes organisées par six des pays africains les moins avancés;

Consciente du fait que, compte tenu des cinq nouveaux pays africains admis dans le groupe des pays les moins avancés en vertu de la résolution 37/133 de l'Assemblée générale, il reste encore 20 pays parmi les pays africains les moins avancés qui doivent organiser des réunions de consultation;

Consciente également du fait que la tenue, à des dates rapprochées, de ces réunions dans le but de respecter la date limite fixée à 1983, aura des conséquences défavorables sur les résultats finals;

Notant avec préoccupation que la tendance actuelle à la baisse de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés est incompatible avec les engagements consignés dans le nouveau Programme substantiel d'action;

Convaincue que les réunions de consultation devraient constituer un mécanisme permettant aux pays les moins avancés bénéficiaires et aux pays et organismes donateurs de prendre des décisions concrètes et non pas un simple lieu d'échange de vues sur les besoins en matière de développement des différents PMA, compte tenu, en particulier, de l'importance que ces derniers attachent à ces réunions de consultation et des dépenses que leur organisation entraîne;

1. Invite tous les pays africains les moins avancés qui n'ont pas encore organisé de réunions de consultation à tenir, d'urgence, des consultations de haut niveau entre eux et avec les organismes chefs de file en vue de revoir les dates de ces réunions et de les échelonner, le cas échéant, jusqu'à la fin de 1984, étant entendu que la dernière devra se tenir avant l'examen à mi-parcours prévu pour 1985;

2. Demande à l'Organisation des Nations Unies sur le commerce et le développement d'envisager, à sa sixième session, la possibilité de permettre, à titre exceptionnel, aux pays africains les moins avancés d'organiser la première série de réunions de consultation au-delà de la date limite recommandée au paragraphe 114 du nouveau Programme substantiel d'action et dans la résolution 37/224, de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1982, compte tenu de l'issue des consultations de haut niveau;

3. Prie les pays africains les moins avancés de mettre en place un mécanisme efficace pour assurer le suivi des réunions de consultation;

4. Prie instamment les organismes des Nations Unies de coordonner de façon efficace leurs activités en vue d'aider les pays africains les moins avancés à préparer les réunions de consultation de façon à permettre une utilisation optimale des ressources dont disposent ces organismes;

5. Prie en outre le Secrétaire exécutif de la CEA, en collaboration avec les organismes chefs de file, de procéder à une évaluation périodique des résultats que les réunions de consultation auront permis d'obtenir, et à une évaluation globale à l'issue de la première série de réunions de consultation;

6. Invite les Etats membres à s'assurer, lors de l'organisation de leurs réunions de consultation, qu'ils disposent, dans la mesure du possible, de projets bien précis, et à prendre dûment en considération les dimensions régionales de leurs programmes, conformément aux dispositions du nouveau Programme substantiel d'action;

7. Invite en outre les pays, institutions et organismes donateurs à participer pleinement aux réunions de consultation par pays afin que des engagements concrets et des décisions définitives puissent être pris;

8. Lance un appel aux autres pays en développement qui sont en mesure de le faire pour qu'ils participent, en se faisant représenter au niveau approprié, aux réunions de consultation par pays conformément aux principes et aux objectifs de la CTPD et la CEPD;

9. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de la CNUCED d'attirer l'attention des participants à la sixième session de la CNUCED, lors de l'examen du point 12 de l'ordre du jour, sur les dispositions de la présente résolution.